

Formation Taxis Plus – Siren : 750 193 096 - Code Naf : 8559B

Numéro de déclaration d'activité : 11 91 07136 91
Agrément Préfecture de l'Essonne n° 2016-01

Plan de Formation de l' Habilitation pour l'Accès à la Profession de Conducteur de Taxi

=> L'EXAMEN se décompose en 8 parties :

1. Réglementation relative au T3P :

Destinée à évaluer les connaissances des candidats sur la réglementation nationale spécifique aux taxis et celles applicables aux autres activités auxquelles ils sont susceptibles de participer (T3P).

2. Sécurité routière :

Destinée à évaluer les connaissances des candidats en matière de code de la route et prévention routière.

3. Français :

Destinée à évaluer la connaissance de la langue française par les candidats.

4. Gestion :

Destinée à évaluer les connaissances des candidats sur des notions de bases centrées sur l'activité du taxi relatives au droit des sociétés, à la fiscalité, à la comptabilité et au droit social.

5. Anglais :

Remise à niveau des connaissances d'anglais. Evolution par groupe de niveau, programme d'anglais usuel, et programme spécifique à l'activité de taxi.

6. Réglementation Locale du Taxi FT

7. Réglementation Nationale du Taxi GT

+ Examens blancs et étude de la progression des stagiaires sur les matières

8. Epreuve Pratique Conduite d'un véhicule Taxi

LIEU DE LA FORMATION : Locaux aux Iris 85 bis route de Grigny - 91130 Ris-Orangis